

6e pont de Rouen Quelques dates significatives

De 1972 à la réalisation d'une première tranche de travaux

Quelques dates significatives :

- **1972** : approbation du Schéma Directeur d'Aménagement d'Urbanisme dans lequel se trouve déjà inscrit le principe du 6ème franchissement.
- **1980** : examen de plusieurs tracés dont le fuseau Ouest traversant la forêt de Roumare sur la commune de Canteleu, écarté en raison de son impact sur l'environnement et de problèmes de gabarit maritime, et le fuseau Est situé au niveau de la zone industrialo-portuaire de Rouen et Petit Quevilly ; plusieurs tracés ont été étudiés à l'intérieur de ce fuseau.
- **1995** : le tracé est finalement arrêté à la frange des zones urbanisées en rive droite de la Seine, et en limite de la zone portuaire active.

Première tranche de réalisation du projet définitif :

Cette liaison est un projet d'un coût important : 268 millions d'euros (1,76 milliard de F).

Une première tranche de réalisation du projet définitif est donc mise en oeuvre. Elle consiste à réaliser en totalité l'ouvrage de franchissement de la Seine et les [viaducs](#) d'accès, et de les raccorder, rive droite au projet TEOR, et en s'adaptant au réseau de voirie existant rive gauche.

Le coût de cette tranche est de 99 millions d'Euros.

Le financement est assuré dans le cadre du contrat de plan Etat-Région avec les participations suivantes :

- Etat : 27,5 %
- Région Haute Normandie : 27,5 %
- Département de Seine-Maritime : 35 %
- Communauté d'agglomération : 10 %

Parallèlement, plusieurs autres modes de franchissement de la Seine ont été étudiés : un tunnel, écarté en raison de son surcoût élevé et des fortes contraintes d'exploitation, un pont fixe et un pont mobile, retenu pour maintenir l'accès au terminal croisière et l'organisation de l'Armada au cœur de la ville.

Fin 1996, une exposition publique organisée dans le centre commercial Saint-Sever rencontre un vif succès (près de 30 000 visiteurs). Le 24 décembre 1999, une décision ministérielle approuve l'avant-projet sommaire du 6ème franchissement de la Seine à Rouen.